

RAPPORT N°157 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 15 DÉCEMBRE 2018

Ce rapport de Sos-Torture/Burundi couvre la période du 8 au 15 décembre 2018 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins cinq (5) personnes ont été assassinées au cours de la période et dans différentes localités. Parmi les victimes figurent deux (2) hommes exécutés dans la forêt de la Kibira. Ils ont été retrouvés ligotés et attachés à un arbre. Un membre de l'opposition a été assassiné au cours d'une embuscade et une autre victime est un jeune homme ligoté et assassiné avant d'être jeté dans une rivière dans une tentative de le faire disparaître.

Le rapport évoque des cas d'arrestations arbitraires et une agression commise par des membres de la milice imbonerakure envers un membre de l'opposition.

Le Rapport évoque également le viol d'une femme enceinte dont la violence a provoqué l'avortement.

Sos-Torture Burundi note aussi l'intention des autorités burundaises de spolier les propriétaires de maisons où des armes auraient été saisies depuis le début de la crise de 2015. Il s'agit d'une pratique illégale qui vise essentiellement les opposants et les personnes vivant en exil.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Deux (2) membres de la milice imbonerakure ont tenté d'assassiner Théodore dans la commune Gihanga, province Bubanza (ouest du pays) le 7 décembre 2018. Des proches rapportent que la victime ainsi que ses bourreaux se partageaient les gains de la vente de téléphones portables de seconde main. Le groupe ne s'est pas entendu sur le partage de l'argent de l'une des ventes. Les miliciens Jean Bosco Bizimana et Euphraïm ont torturé la victime en lui coupant un testicule et en blessant grièvement le reste de son appareil génital.

Sos-Torture/Burundi note la violence de l'agression et le transfert en urgence de la victime vers un hôpital de la capitale Bujumbura pour recevoir des soins. Sos-Torture/Burundi note également que la police de Gihanga a annoncé l'arrestation de l'un des agresseurs, Jean Bosco Bizimana.

- Des individus non identifiés ont assassiné Simon Nkezamihigo (surnommé *Rubera*) sur la colline Muramba, commune et province Kirundo (nord du pays) le 10 décembre 2018. Des proches rapportent qu'il rentrait chez lui en compagnie de sa belle-sœur lorsqu'ils ont été encerclés par un groupe d'hommes armés de machettes et de matraques. M. Nkezamihigo (48 ans) a reçu de nombreux coups de machettes et n'a pas survécu, sa belle-sœur ayant pu s'enfuir au cours de l'embuscade.

Sos-Torture/Burundi note la violence de l'agression. Des proches rapportent que la victime venait d'être libérée de prison, après une détention pour affaires politiques. M. Nkezamihigo, membre du parti d'opposition Frodebu-Nyakuri (dont le leader du parti Jean Minani vit en exil et dirige la principale plateforme de l'opposition CNARED), a été menacé de représailles s'il n'adhérait pas au parti au pouvoir CNDD- FDD. Il existe une forte probabilité que cet assassinat ne soit lié à des mobiles politiques.

- Des individus non identifiés ont assassiné Salvator Ngendabanka dont le corps a été découvert sur la colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 11 décembre 2018 dans la nuit.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Bukinanyana a annoncé l'arrestation de deux suspects, mais n'a pas communiqué leurs identités ni les circonstances de l'assassinat de M. Ngendabanka.

- Deux (2) individus ont séquestré et violé une femme sur la colline Rubuye, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 10 décembre 2018 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime a été interceptée alors qu'elle rentrait des champs vers 18 heures. La jeune femme était enceinte, et a avorté suite à la violente agression. La victime avait été évacuée par des passants alors qu'elle agonisait après le viol.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Rugombo a arrêté deux (2) hommes, accusés d'être les auteurs de l'agression sexuelle le 11 décembre 2018. Des habitants en colère s'apprêtaient à les lyncher peu avant l'intervention des agents de la police.

- Des individus non identifiés ont assassiné un jeune homme dont le corps a été découvert ligoté et flottant dans la rivière Ndurumu entre les communes Buhiga et Bugenyuzi, province Karusi (centre-est du pays) le 13 décembre 2018. Des témoins rapportent que la victime n'est pas un habitant de la localité.

Sos-Torture/Burundi note une exécution sommaire avec la tentative de faire disparaître anonymement la victime dans la rivière. Sos-Torture/Burundi note aussi qu'aucune enquête n'a été ouverte pour permettre l'identification de la victime, puisque l'administrateur communal de Buhiga a ordonné l'enterrement du jeune homme dans une précipitation.

- Des individus non identifiés ont exécuté deux (2) hommes dont les corps ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 15 Décembre 2018. Des témoins rapportent que les victimes étaient ligotées et attachées à un arbre.

Sos-Torture/Burundi note que les victimes n'ont pas été identifiées, ce qui laisse craindre une double exécution de personnes qui n'habitent pas dans la localité mais qui auraient été déplacées dans la forêt depuis une autre localité. La police n'a pas identifié les victimes à ce jour, ni les circonstances de leurs exécutions.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Juvenal Havyarimana sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana (sud-est du pays) le 10 décembre 2018. Il s'agit d'un employé de la Société sucrière du Moso (SOSUMO) basée à Gihofi. Des proches rapportent que cet homme a été arrêté sur ordre du directeur des ressources humaines de la SOSUMO, qui l'accuse d'avoir hébergé des "féticheurs" tanzaniens voulant attenter à sa vie.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire basée sur des croyances obscurantistes qui ne constituent pas des preuves pour une détention. Des proches rapportent en outre l'existence préalable d'un conflit entre M. Havyarimana et le directeur des ressources humaines de la société qui l'emploie.

- Des individus non identifiés ont enlevé Jeanne Inamahoro le 12 Décembre 2018 alors qu'elle était sur le chemin du retour de son travail. Des témoins rapportent que la victime est un Sous-Officier infirmière à la marine Burundaise. Depuis son enlèvement, le Sous-Officier Inamahoro est introuvable par ses proches dans les cachots de Bujumbura et craignent qu'il n'ait été exécuté.



Sous-Officier Jeanne Inamahoro, enlevé par des inconnus à son retour du travail

- Des membres de la milice imbonerakure ont agressé Léonard Bakurakubusa sur la colline Bigera, commune Mutaho, province Gitega (centre du pays) le 9 décembre 2018 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime a reçu des coups au visage, aux bras et aux jambes, pour avoir réclamé le remboursement de son argent au représentant local du parti au pouvoir CNDD-FDD. Ce dernier a ordonné aux miliciens imbonerakure Jérémie Ntahombaye et Dieudonné Ndacayisaba de tabasser M. Bakurakubusa.

Sos-Torture/Burundi note la violence de l'agression, et la complicité de la police qui n'a arrêté aucun des suspects malgré la plainte déposée par la victime. M. Havyarimana est un militant du parti d'opposition FNL des fidèles du député Agathon Rwas. L'impunité dont jouissent les auteurs des coups est liée à leur appartenance politique au parti au pouvoir CNDD-FDD.

- Des agents de la police ont arrêté Arielle Sabushimike en marie de Bujumbura le 14 Décembre 2018. Des témoins indiquent que ces policiers étaient à bord d'une voiture pick-up. Des proches rapportent que la victime est détenue au cachot du Service National des Renseignements en marie de Bujumbura.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas communiqué le motif de son arrestation à ce jour.



Arielle Sabushimike, arrêtée par les agents de la police

3. Les collectes forcées s'accroissent dans tous les secteurs

À quelques jours de la fin de l'année, Sos-Torture/Burundi note une recrudescence des collectes forcées des fonds auprès de la population pour les élections de 2020. Outre les établissements scolaires où les directeurs menacent de retenir les bulletins des élèves qui ne s'acquitteront pas de leurs contributions, l'administration provinciale s'en prend aux transporteurs.

Des témoins rapportent que le gouverneur de la province Rumonge (sud-ouest du pays) Juvenal Bigirimana a bloqué le transport en commun pour exiger une contribution de 12 000 francs à chaque chauffeur de bus et de taxi travaillant dans la province. Ces collectes sont une obligation pour avoir le droit d'embarquer des clients. Le gouverneur en personne a distribué les carnets de reçu de ces contributions dans les parkings de stationnement des véhicules de transport.

Sos-Torture/Burundi note que ces collectes forcées s'opèrent malgré l'existence d'autres fonds versées comme contributions des ménages (2000 francs par ménage). Des témoins parmi les victimes rapportent qu'il s'agit d'une double contribution qui appauvrit les ménages : les enfants (ou leurs parents) contribuent en effet comme membre du ménage à la maison, mais aussi comme élève à l'école. Il en va de même pour les chauffeurs, les vendeurs et toute autre personne exerçant une activité génératrice de revenus.

Sos-Torture/Burundi a aussi appris l'ordre donné par le gouverneur de Rumonge de collecter un sac de ciment et du matériel de construction auprès de chaque agent du service public travaillant dans la province. Ces collectes s'ajoutent à celles destinées aux élections de 2020.

4. Les autorités burundaises sur le point de spolier des propriétaires de maisons

Sos-Torture/Burundi a appris l'intention du ministère de la justice de vendre aux enchères des maisons "où des armes auraient été saisies" au cours de la crise depuis 2015. L'annonce a été faite par la ministre de la justice burundaise Laurentine Kanyana le 13 décembre 2018. Cette annonce est consécutive à la diffusion d'une enquête de la radio BBC sur l'existence de maisons de torture et d'exécutions des opposants au troisième mandat du président Pierre Nkurunziza.

Sos-Torture/Burundi note une violation flagrante de la loi et le montage en cours pour saisir des biens de personnes dont la plupart vivent en exil. Plusieurs scènes ont été organisées par le pouvoir dans le cadre de "saisies d'armes" dans des maisons vides et cela a été médiatisées par les autorités burundaises pour accuser à tort des membres de l'opposition en exil de vouloir perturber la sécurité. Lors de ces opérations, les agents de la police et du service national des renseignements ont pillé les biens des propriétaires absents.

Il y a dans cette annonce de vente aux enchères la volonté de spolier tous les biens des personnes dont le tort est d'avoir fui par crainte pour leur sécurité, et d'avoir refusé de soutenir le troisième mandat du président Nkurunziza qui a engendré des milliers de victimes depuis 2015.



SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE